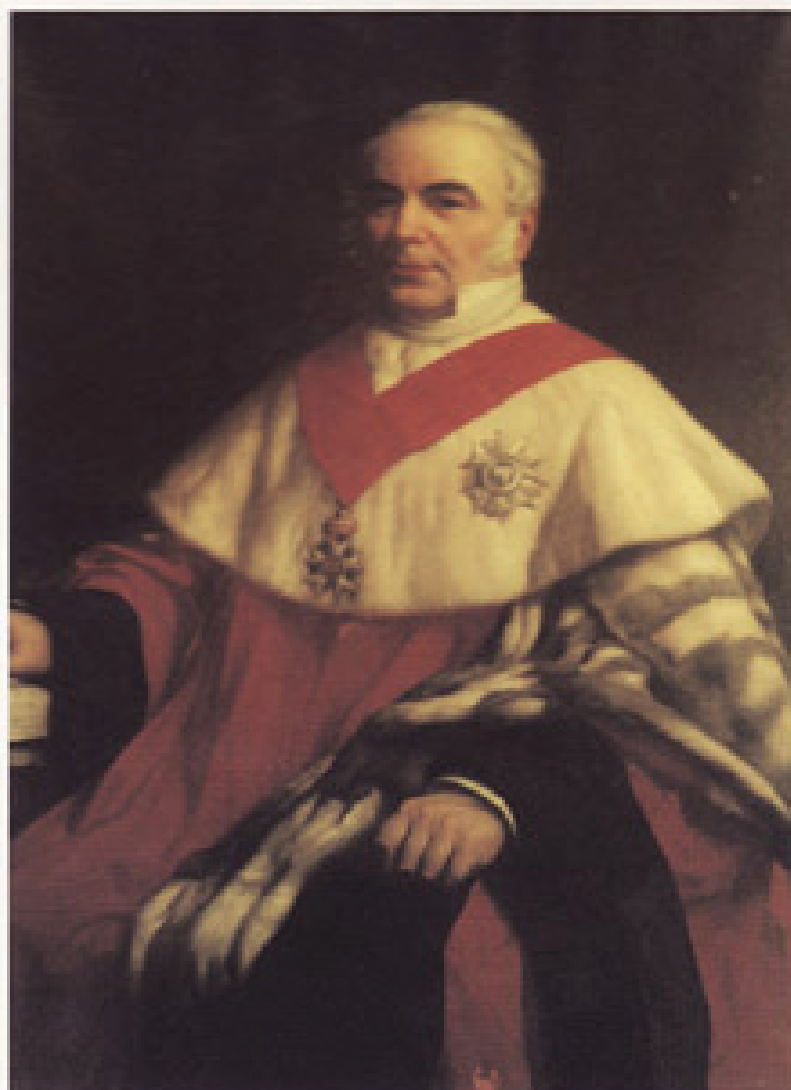


REVUE D'HISTOIRE

DES FACULTÉS DE DROIT
ET DE LA SCIENCE
JURIDIQUE



1999 - n° 20

CHARLES GIRAUD (1802-1881)

Inspecteur général des facultés de droit, membre de l'Institut, grand officier de la Légion d'honneur, Charles Giraud meurt à Paris le 13 juillet 1881. On lui fait une imposante cérémonie religieuse à Saint-Etienne-du-Mont ; son inhumation a lieu dans l'humble cimetière de Pernes (Vaucluse) où il était né quand (comme le dit à tort Victor Hugo) « ce siècle avait deux ans ». Là, le 31 juillet, même si le cercueil est « recouvert de la robe du professeur, du costume d'académicien et des décorations du savant »¹, la cérémonie n'est pas officielle et les professeurs qui y assistent (Caillemet, doyen de la faculté de Lyon, Vigier, doyen de la faculté de Montpellier et Valabrègue, professeur à Montpellier) ne sont présents qu'en tant que personnes privées. Celui que l'on enterre à Pernes, c'est le notable, qui « se plaisait à mettre à la disposition de ses compatriotes sa grande influence, et [qui] était réellement le protecteur de beaucoup de ceux qui suivaient son cercueil »². Dans son éloge funèbre³ Caillemet le présente comme un « rénovateur de la science juridique », « un politique modéré », un « savant... d'une compétence presque universelle » à la « vaste érudition servie par une mémoire merveilleusement organisée »⁴. Le doyen de Lyon, homme à la culture classique, doit penser aux modèles romains quand il assure que Giraud « aimait mieux redescendre dans la foule que de s'associer à des violations du droit public ou du droit privé ». Ce que le doyen Caillemet veut mettre en avant c'est la bienveillance du défunt, singulièrement lors des concours d'agrégation : « au lendemain des scrutins, il hésitait, j'en conviens, à blesser, par un mot de découragement, les candidats malheu-

¹ *Notice nécrologique* anonyme, Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1881, p. 4 (Cujas 54264').

² *Ibid.*, p. 5.

³ Qui se trouve transcrit dans la *Notice nécrologique* sans nom d'auteur précisée.

⁴ *Ibid.*, p. 6.

reux qui songeaient à la revanche »⁵. Cette « généreuse indulgence » permet à plus d'un de reprendre confiance ; quant à ceux qu'il pense véritablement inaptes au professorat, il les dirige vers la magistrature. Il sait reconnaître le talent, même quand les épreuves du concours ne permettent pas de le laisser éclore, il ne tient rigueur à personne de ses opinions politiques, sauf à ceux qui vont jusqu'à se montrer hostiles au pouvoir établi.

En effet Charles Giraud est un homme d'ordre, politiquement à droite, adversaire des socialistes ou de ceux qu'il perçoit comme tels⁶, mais à l'esprit tolérant et ouvert. Travailleur infatigable (sa production écrite, qui sera analysée plus loin, comprend deux cent vingt-et-une rubriques⁷), il est juriste, historien, mais aussi littérateur ; et surtout professeur. Animé d'une immense foi dans la science, il pousse les jeunes à chercher, à écrire, à s'affronter sur les sujets proposés par les Académies et il n'hésite pas à leur communiquer des références bibliographiques et à leur abandonner ses propres trouvailles pour qu'ils les reprennent à leur compte. Il faut dire qu'il fourmille d'idées et qu'il change très souvent de centre d'intérêt : il ne cherche pas à être un spécialiste sur un domaine restreint ; il applique au contraire sa vaste intelligence aux thèmes les plus variés et ne considère point que tel ou tel domaine de la science est sa « chasse gardée ». Cet homme de pouvoir préside dix-sept concours d'agrégation à suivre, sans compter les concours antérieurs à l'établissement du concours national en 1856. On peut donc dire que toute une génération de professeurs passe entre ses mains. Cette stabilité, remarquable puisqu'elle court sur le Second Empire et le début de la Troisième République, tient à la confiance absolue qu'il sait inspirer aux gouvernements successifs ; elle lui permet de nommer ou de faire nommer les hommes qu'il juge les plus idoines dans les institutions du moment.

Ce portrait, tel qu'il ressort pour une large part de l'éloge funèbre du doyen Caillemet ne semble pas outré. Chrétien, Charles Giraud met en effet en application l'enseignement moral qui l'a formé ; voltairien, son esprit le porte au doute. Cet homme, convaincu de remplir une mission, sait faire la part des choses : grand et digne pour l'honneur de sa fonction,

⁵ *Ibid.*, p. 8.

⁶ Ce qui explique la destitution de Michelet et d'Amédée Jacques ; v. *infra*.

⁷ Ou plutôt deux cent vingt-et-un numéros, car les numéros 83, 85 et 113 étant répétés en *bis*, cela porte en réalité le total à deux cent vingt-quatre. Ces rubriques renvoient à des œuvres tout à fait inégales, allant du livre, à l'observation à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, tenant en une demi page imprimée.

mais aussi homme du monde, ami de Thiers et de Mignet, fréquentant les salons, notamment celui de la princesse Mathilde⁸ où il retrouve Taine, Renan, les Goncourt, Flaubert. Il n'est pas concevable, dans le cadre d'un court article, de présenter l'ensemble des travaux de Charles Giraud ; j'ai sélectionné parmi ceux-ci ceux qui me paraissaient le plus révélateur de la pensée de l'homme, en différents genres. Le déménagement actuel de la Bibliothèque nationale a contrarié certains de mes projets, mais heureusement la bibliothèque Cujas⁹ et celle de l'Institut offrent un précieux recours. Les Archives nationales fournissent le dossier personnel¹⁰ de Charles Giraud, des renseignements (décevants) dans les cartons de l'inspection générale¹¹, quelques indications sur la faculté d'Aix¹². Il ne faut pas omettre de consulter, pour la prosopographie du XIX^e siècle, les notices nécrologiques, et j'en indiquerai quelques-unes chemin faisant¹³. Afin de mieux appréhender la profondeur de l'homme public, qui seule sera envisagée ici¹⁴, je suggère de procéder à une observation par étapes en partant du plus apparent, l'étude de sa carrière, pour, après avoir considéré sa production intellectuelle, arriver au plus profond : ses idées juridiques et politiques.

⁸ La fille de Jérôme Bonaparte, chez laquelle il dîne le mercredi soir.

⁹ C'est là que j'ai consulté la *Revue de Législation et de Jurisprudence*, au comité de direction (composé, outre de Charles Giraud, chargé des législations anciennes, de Wolowski, le directeur, avocat à la cour de Paris et professeur de législation industrielle au Conservatoire des Arts et Métiers ; Troplong, conseiller à la Cour de Cassation et membre de l'Institut, chargé de la législation civile ; Faustin-Hélie, fonctionnaire au Ministère de la Justice et le célèbre Ortolan, professeur de législation pénale comparée à la faculté de droit de Paris, tous deux responsables des articles de législation pénale) de laquelle appartenait Charles Giraud ; dans ses colonnes se retrouvent plusieurs textes inventoriés séparément à la Bibliothèque nationale.

¹⁰ Sous la cote F/17/22886.

¹¹ F/17/13068 et 13069. Mais, sur l'inspection générale, il faut se reporter à l'article d'Alain LAQUIÈRE, *L'inspection générale des facultés de droit dans la seconde moitié du XIX^e siècle (1852-1888)*, *Revue d'Histoire des Facultés de Droit et de la Science Juridique*, n° 9, 1989, p. 7-43.

¹² La série F/17 contient, sous les cotes 1959 à 1967, des affaires qui ont surtout trait aux demandes de dérogations et autres faits relatifs aux étudiants, mais on peut utiliser quelques éléments pour étudier Charles Giraud (notamment F/17/1963). La cote AJ/16/1902 fournit quelques renseignements et son dossier de légion d'honneur (LH/1148/5) n'apprend rien, comme c'est hélas trop souvent le cas.

¹³ Pour des compléments bibliographiques, se reporter à Jacques BOUINEAU, *Racines universitaires de Romuald Szramkiewicz (début XIX^e siècle-1900)*, *Hommage à Romuald Szramkiewicz*, sous la dir. de Jacques Lafon, Jean-Louis Harouel, Marie-Bernadette Bruguère et Jacques Bouineau, Paris, Litec, 1998, p. 375-376.

¹⁴ Sa famille est très peu évoquée par les témoins de son existence ; on sait seulement qu'il est marié et a deux enfants.